

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 septembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier LERENARD, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 septembre 2017.

Anne-Sophie UIJTTEWAAL est élue secrétaire et procède à l'appel des conseillers.

Présents : Olivier LERENARD, Francis THOMASSON, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Alain MAURIN, Marie-Pascale FRUGIER, Cindy BERNARD, Claire GRAMOND, Robert DESBORDES, Marie GABRIEL, Daniel GUILLON, Annie MASSIAS, Pascal GAYOU, Catherine VALLERY-RADOT.

Absent représenté : Aurélien BOULESTIN (procuration à Catherine VALLERY-RADOT)

Absent : Philippe MONTIER

APPROBATION PV DU 24 JUILLET 2017

Il est approuvé par 14 voix pour.

TRAVAUX DE VOIRIE ET DE BATIMENTS : DEMANDES DE SUBVENTIONS CTD

DEMANDES DEPOSEES EN 2017			
		Montant du marché	
		HT	TTC
	2 ^{ème} tranche assainissement réseaux Champagnac	308 100,00 €	369 720,00 €
	1 ^{ère} tranche attribuée en 2017	150 000,00 €	180 000,00 €
	2 ^{ème} tranche à renouveler	158 100,00 €	189 720,00 €
	Signalétique du bourg	3 600,00 €	4 320,00 €

CTD 2018				
	Eclairage public Champagnac	en attente		
		PRIX HT	PRIX TTC	
	Mur du cimetière (DETR ?)	VEYRIER - Joints	14 766,50 €	17 719,80 €
		RAMIREZ - Fermeture portail	2 660,00 €	3 192,00 €
		Total 1	17 426,50 €	20 911,80 €

Voirie : <u>CMCTP</u>	Revêtement route du Grand Métayer	5 172,00 €	6 206,40 €
	Parking bus goudronnage	1 267,20 €	1 520,64 €
	Aménagement bas-côté au droit du mur du cimetière	8 369,50 €	10 043,40 €
Total 2		14 808,70 €	17 770,44 €

TOTAL 1 + 2	32 235,20 €	38 682,24 €
--------------------	--------------------	--------------------

Le conseil municipal, par 14 voix pour, autorise le Maire à déposer des demandes de subvention pour les travaux ci-dessus.

BUDGET : DECISION MODIFICATIVE

Le car scolaire a été vendu 22 000 € TTC à l'entreprise PLANETE AUTO.

Afin de remplacer l'ancien fourgon devenu vétuste, la commune a fait l'achat d'un trafic (18 mois, 47 000km) pour un montant de 17 500 €.

Dans le budget prévisionnel, 11850 € avait été budgétisé. Il convient donc de procéder à une décision modificative afin d'affecter le crédit nécessaire au chapitre.

Francis THOMASSON propose de faire une décision modificative à hauteur de 7000 € : transfert du chapitre 2313 : travaux de bâtiments au chapitre 2182 matériel de transports.

Le conseil municipal approuve cette autorisation budgétaire à 14 voix pour

CONVENTION GRDF

Francis THOMASSON lit le projet de convention relative à l'installation d'un concentrateur pour permettre la télé relève des nouveaux compteurs gaz

Il précise que ce système de télé-relevage des compteurs a pour objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation;
- l'amélioration de la qualité de la facturation, de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

L'installation de cet équipement est prévue à Banneix.

L'hébergement consenti donnera lieu au versement d'une redevance annuelle d'un montant initial de 50 € qui sera réactualisé chaque année au 1^{er} janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour,

- approuve les termes de la convention rédigée par GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur ;
- autorise le Maire à signer ladite convention pour une durée initiale de vingt ans à compter de son entrée en vigueur.

PDIPR : INSCRIPTION DU « SENTIER PLEIN CIEL » ET DU « SENTIER DES ECRESSSES » DE BOSMIE-L'AIGUILLE

La commune de Bosmie l'aiguille souhaite inscrire deux circuits au PDIPR.

Comme ils passent sur une partie de la commune, nous devons valider le passage de ces circuits sur notre territoire.

Le Maire s'est rendu sur place avec la responsable du PDIPR afin de contrôler l'exactitude des données.

Le conseil municipal valide par 14 voix pour.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

Le conseil municipal approuve par 14 voix le montant de 185,00€.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Enquête publique aliénation chemin

L'enquête publique pour l'aliénation des chemins ruraux est prolongée jusqu'au samedi 30 septembre à 12h. Le commissaire enquêteur rendra ses conclusions et le conseil municipal devra se prononcer.

✓ Révision du PLUI

Aujourd'hui, le contexte impose la réduction des surfaces constructibles. La commune doit les réduire environ par 2.

Le bureau d'étude chargé de la révision du PLUI a donné une feuille de route : renforcer les centres bourgs et les villages desservis par l'assainissement collectif, exclure les parcelles inscrites à la PAC, les parcelles classées en zone humide...

La commission urbanisme se réunira le lundi 9 octobre à 18h30.

✓ Prochain conseil municipal le lundi 27 novembre à 18h30

✓ Fondation du patrimoine : Restauration et sécurisation du mobilier de l'église de Jourgnac.

Monsieur le maire informe qu'il a eu la fondation du patrimoine et qu'un point sera fait début octobre. Il propose d'y associer Madame VALLERY-RADOT.

Quand la souscription est close, il faudra fixer une date pour l'inauguration.

✓ Assurance pour le mobilier de l'église

Le maire a contacté l'assurance GAN, assureur de la collectivité, pour faire assurer les objets restaurés.

Le montant s'élève 1 500€, ce qui paraît beaucoup trop élevé. Un contact sera pris avec d'autres assurances.

✓ Travaux cimetière

Les travaux du cimetière se déroulent en 2 tranches. Francis THOMASSON a pris contact avec la société JOUANDOU afin que les travaux soient finis avant le 30 novembre.

Une réunion a lieu jeudi 28 septembre afin de fixer l'intervention de l'entreprise.

La séance est levée à 19H45.